

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 22 MAI 2024 A 19 H 00**

PRESIDENCE : Mme Catherine Meuwly, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 40
: Conseil communal : 7

EXCUSES : Mme Séverine Lago (LC) et MM. Vincent Adamo (PLR), Adrien Bugnon (PVL), Nicholas Creak (PLR), Julien D'Agostini (PS), Jean-Claude de Reynier (PLR), Boris Giacobbo (LV), Jérôme Csaba Gremaud (PS) et Sergio Mantelli (PLR).

ABSENTE : Mme Lalie Bays (LV)

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
2. Présentation du rapport de gestion 2023
3. Examen et adoption des comptes 2023 (message 01-24)
4. Demande de crédit de Fr. 400'000.- pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne pompier (message 02-24)
5. Validation des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) (message 03-24)
6. Adoption du règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche), révision totale (message 04-24)
7. Adoption du règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES), révision totale (message 05-24)
8. Adoption du règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour, nouveau règlement (message 06-24)
9. Réponse du Conseil communal au postulat n° 2023-01 déposé par Mme Catherine Meuwly (PLR) et M. Vincent Adamo (PLR), en faveur de l'ouverture d'une classe bilingue 1H à l'école de Marly Cité ou Marly Grand-Pré
10. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général
11. Informations du Conseil communal
12. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Introduction

Mme Catherine Meuwly, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, MM. Gex et Sansonnens, au public et aux représentants de la presse. En premier lieu, Mme Meuwly souhaite la bienvenue à Mme Lalie Bays, Conseillère générale Les Vert-e-s, élue au mois de janvier en remplacement de Mme Sarah Jaquet. Une seule liste ayant été déposée, il n'y a pas eu lieu de procéder à une élection complémentaire.

L'assemblée applaudit Mme Lalie Bays.

La Présidente relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement (art. 25 et 30). Mme Meuwly informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. La Présidente déclare la séance ouverte (art. 30).

Pour la séance de ce soir, la Présidente excuse l'absence de Mme Séverine Lago (LC) et de MM. Vincent Adamo (PLR), Adrien Bugnon (PVL), Nicholas Creak (PLR), Julien D'Agostini (PS), Jean-Claude de Reynier (PLR), Boris Giacobbo (LV), Jérôme Csaba Gremaud (PS) et Sergio Mantelli (PLR). Mme Meuwly précise encore qu'il est possible que Mme Lago rejoigne la séance et que Mme Paolucci aura du retard, assemblée des délégués du RSS oblige. La liste des présences ne circule plus dans la salle, conformément à la mise en place du vote électronique. La signature attestant de la participation à la séance se fait au moment de la prise de la télécommande. Pour rappel, les scrutateurs sont situés dans la partie centrale de la salle pour exercer les tâches de la compétence du bureau et se répartir le comptage des voix en cas de défaillance du système électronique.

Au vu de l'ordre du jour, Mme Meuwly annonce qu'aucune pause n'est faite en cours de séance et qu'un apéritif est servi à son issue pour ceux qui souhaitent se rencontrer et échanger.

En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, Mme Meuwly relève que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction du procès-verbal, la Présidente demande que chacun rappelle ses nom et prénom à chaque prise de parole, et dans la mesure du possible, envoie le texte de son intervention au Secrétariat général. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

Conformément à l'article 13, alinéa 1, de la directive relative au vote électronique, un test est effectué en début de séance afin de vérifier que toutes les télécommandes fonctionnent. En cas de défaillance d'une télécommande, un contrôle sera effectué. Si la défaillance ne peut être résolue ou la télécommande ne peut être remplacée, le vote électronique sera abandonné pour le reste de la séance. La Présidente invite l'assemblée à appuyer sur « oui », « non » ou « abstention », de manière à faire apparaître

Test du système de vote électronique

en surbrillance le nom de chacun sur l'écran, indiquant ainsi que le signal a été transmis et que la télécommande est fonctionnelle.

La Présidente constate que toutes les télécommandes fonctionnent.

Aucune remarque n'étant formulée quant à l'ordre du jour, ce dernier est validé.

Décision

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

**Intervention de
la Présidente**

La Présidente constate que le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 ne suscite aucune remarque et passe donc au vote électronique.

La présidente impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 ?

➤ **Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 est approuvé par 35 oui, 0 non et 1 abstention.**

2. Présentation du rapport de gestion 2023

**Intervention du
Conseil communal**

Durant cette année 2023, M. Christophe Maillard indique que la construction du 3^{ème} centre scolaire de Château d'Eau a bien avancé, malgré le Covid et la guerre en Ukraine. Ce bâtiment sera ouvert pour la rentrée scolaire. En juin 2023, M. Maillard relève que le concours d'architecture à deux degrés pour l'école de Marly Cité a été lancé. Tout ce projet est planifié en coordination avec le Réseau Santé de la Sarine, de manière à prévoir un projet cohérent avec la rénovation et l'agrandissement de la résidence des Epinettes.

En ce qui concerne le sport, qui est un vecteur de cohésion sociale, des projets ont été suivis et initiés sur la zone sportive de Corbaroche. M. Maillard annonce de prochains messages pour les budgets d'investissement.

M. Maillard constate que Marly ne perd rien en croissance démographique. Renseignements pris, Marly comptait hier 9'257 habitants, et 9'088 habitants en terme de population légale. Les investissements qui ont été repoussés depuis 2014 devront se faire, raison pour laquelle en 2023 le Conseil communal a demandé une hausse d'impôts qui entre en vigueur cette année déjà. L'idée de cette hausse d'impôt est de pouvoir réaliser les investissements qui ont été repoussés depuis trop longtemps et ceux qui sont nécessaires à la croissance extrêmement soutenue de la population de Marly. Parmi ces investissements, il y a notamment la question de la requalification de la route cantonale, le bâtiment administratif pour lequel diverses solutions sont étudiées et la revitalisation de la Gérine, avec là aussi des études qui ont été faites, notamment en lien avec la traversée de la Gérine pour rejoindre la route de Chésalles. Grâce à des études de modélisation faites dernièrement, il est vraisemblable qu'un pilier du pont dans la zone revitalisée pourra être placé, sans que cela ait le moindre effet en terme de qualité pour la revitalisation.

En entrant un peu plus dans le détail et en suivant le programme de législature du Conseil communal, M. Maillard relève quelques points sur lesquels il désire mettre l'accent.

En ce qui concerne l'engagement du Conseil communal pour la qualité des prestations aux citoyens et aux entreprises, il indique que les démarches ont bien avancé en vue de l'instauration du guichet virtuel, dont certains points sont développés en lien avec le canton comme eDéménagement pour l'obtention de diverses attestations. MonPortail, autre prestation numérique pour les citoyens, a été implémenté. La sécurité informatique a été significativement renforcée et une gouvernance informatique a été mise en place, avec l'élaboration d'un masterplan informatique qui sert de base à tout ce qui sera réalisé jusqu'en 2035 en tout cas. Sur la suggestion du Conseil général, une commission informatique a été créée, ce qui permet d'avoir un regard acéré sur les propositions et les réalisations dans ce domaine. La téléphonie communale a été remplacée et, d'ici quelques semaines, l'ensemble des ordinateurs le seront également avec un passage sur Office 365 et tous les programmes qu'il offre.

En ce qui concerne la communication active de la commune, elle a été mise en place, comme le mentionnent les pages 14 et 15 du rapport de gestion. Le site internet de la commune évolue énormément, le nombre de visiteurs ayant quasiment doublé en une année. Ce site internet est régulièrement tenu à jour et il contient beaucoup plus d'informations. Pour toutes ces questions de communication, M. Maillard tient à remercier M. Nicolas Gex, Secrétaire générale, M. Boris Sansonnens et Mme Martine Bozier, collaborateurs administratifs, pour leur travail. En ce qui concerne les réseaux sociaux, on constate que les visites ont explosé par rapport à 2022 (rapport de gestion, p. 15). Pour ce qui est du Marly Info, son contenu est progressivement diversifié et des projets de modernisation sont en cours.

En ce qui concerne l'engagement à offrir un environnement de vie en adéquation avec le tissu bâti, la population est régulièrement informée via le site internet sur les espèces indigènes ou les espaces verts. La page du site internet a notamment été mise à jour pour donner des conseils et lister des essences d'arbres.

En ce qui concerne l'engagement à accompagner une mobilité et une politique énergétique cohérentes, des démarches sont en cours en vue de la requalification de la route cantonale.

En ce qui concerne l'engagement à favoriser un mode de vie actif avec des infrastructures adaptées et un milieu sécurisé, des démarches sont entreprises pour remettre en état le sentier planétaire et, sous l'angle de la sécurisation, la police locale a été réorganisée, notamment grâce à l'engagement d'un chef de poste, de formation policière. M. Maillard précise encore que le service de l'Ordre public sera bientôt au complet avec l'engagement d'un nouveau responsable de service, de formation juridique.

En ce qui concerne l'engagement à développer une dynamique sociétale porteuse de cohésion, M. Maillard relève le mandat d'une durée de deux ans confié à l'association Reper pour un éducateur de rue. Un conseil des seniors a été créé afin d'améliorer la communication et la diffusion de l'information auprès des seniors.

Au sujet de la réorganisation en cours, M. Maillard relève que cela prend du temps car ce sont bien sûr des tâches qui se font à côté de celles habituelles de gestion et de développement de la commune. Des postes transversaux ont notamment été créés afin d'éviter au maximum que l'administration ne travaille en silo ; il s'agit de la responsable en projets urbains, du responsable informatique et du nouveau responsable de service de l'Ordre public.

Au nom du groupe socialiste, Mme Elisabeth Roggli remercie l'administration communale pour la rédaction de ce rapport de gestion écrit avec soin. Un grand merci à toutes les personnes impliquées. Mme Roggli indique un exemple qui a attiré très positivement son intérêt, soit le développement de la cuisine pour la crèche et l'AES, avec des aliments régionaux et bio. En plus, Mme Roggli relève que l'équipe est composée d'un chef, soutenu par l'association « De toutes nos forces » qui favorise l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap. Ce sont donc quelque 5 personnes, bénéficiaires et éducateurs de cette association, qui travaillent avec le chef de cuisine et deux stagiaires du PITSC. Le Groupe PS espère que ce sympathique projet se poursuive avec succès.

***Intervention de
E. Roggli***

Mme Catherine Meuwly rappelle que le Conseil général ne vote pas sur le rapport de gestion, il en prend acte.

***Intervention de
la Présidente***

3. Examen et adoption des comptes 2023 (message 01-24)

***Intervention de
la Présidente***

Selon l'article 32 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen des comptes. Cependant, une demande de renvoi est possible. Tel n'étant pas le cas, la Présidente passe la parole au Conseil communal.

En guise d'introduction, M. Jean-Pierre Oertig souhaite faire référence au commentaire contenu dans le rapport de la fiduciaire. Il y est mentionné : « *les taux de progression estimés par le SCC tiennent déjà compte de la croissance des contribuables au niveau cantonal, de sorte que nous estimons que la croissance de la population de Marly, bien qu'extraordinaire, est prise deux fois dans le calcul pour l'estimation des recettes d'impôts encaissées pour 2023 et le résultat de 2022* ». En fait, M. Oertig explique que ce sont en particulier les impôts sur le revenu des personnes physiques qui font l'objet de cette considération de la société de révision. Il reviendra par la suite sur cette question de surestimation des impôts encaissés, dont les corrections comptables pèsent bien sûr dans les comptes de résultats. Il rappelle que l'estimation des impôts pour les personnes physiques et morales demeure un art difficile, même si les communes peuvent se baser sur des taux de progression fournis par le SCC. Il y a toujours des incertitudes, voire des éléments intervenant après la détermination des budgets et des comptes pour les impôts en question.

***Intervention du
Conseil communal***

La présentation des comptes se fait en trois parties :

1 ^{ère} partie	Bilan + quelques annexes
2 ^{ème} partie	Compte de résultats
3 ^{ème} partie	Investissements

1^{ère} partie - Bilan

M. Oertig indique que le bilan est important puisqu'il donne une situation patrimoniale et financière de la commune à un moment précis, c'est-à-dire au 31 décembre 2023.

Pour ce qui est de l'évolution des actifs et des passifs, M. Oertig relève que les montants évoluent entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, de la manière suivante :

Evolution des actifs

	01.01.2023	31.12.2023
Patrimoine financier	29'706'717	24'595'810
Disponibilités et placements – diminution correspond à la variation indiquée dans le flux de trésorerie (page 67 des comptes)	7'143'152	1'730'231
Créances – crédits à recouvrer et prétentions envers des tiers	4'940'468	3'964'705
Actifs de régularisation (transitoires– entre autres estimations d'impôts)	8'338'827	9'637'614
Immobilisations corporelles – terrains communaux avec DDP	9'252'001	9'252'001
Patrimoine administratif	72'673'134	85'427'771
Immobilisations corporelles (routes, bâtiments, infrastructures, etc.)		

Evolution des passifs

	01.01.2023	31.12.2023
Capitaux de tiers	73'154'288	80'340'355
Engagements courants – dont gestion ADB, soit créances de débiteurs sorties	2'864'942	4'570'251
Engagements financiers à court terme – emprunts à court terme	5'000'000	5'615'000
Passifs de régularisation (transitoires) – factures à payer	672'321	1'297'745
Engagements financiers à long terme (emprunts, subventions d'investissement)	64'395'545	68'857'358
<i>(Tableau des emprunts – page 66 du document comptes 2023)</i>		
Capital propre	29'225'564	29'683'226
Capital propre non affecté (permet d'absorber perte éventuelle)	20'003'226	19'983'878

Pour ce qui est des flux de trésorerie, M. Oertig indique qu'ils proviennent de différentes activités, selon le tableau suivant :

Flux provenant de l'activité opérationnelle	+4'155'998
Flux provenant de l'activité d'investissement et de placement	-14'208'919
Flux provenant de l'activité de financement	+4'640'000
Variation des liquidités et placements à court terme <i>(compte 100 des actifs)</i>	-5'412'921

Pour rappel, le tableau des flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds. Ils sont liés au compte de résultats, au compte d'investissement et de l'activité de financement.

L'état de la dette communale s'établit ainsi :

2021	46 925 000
2022	58 290 000 +11 365 000
2023	64 930 000 + 6 640 000

M. Oertig annonce que les investissements futurs sont actuellement examinés de très près. Selon lui, il est inévitable que cette dette augmente encore ces prochaines années. Ces différentes augmentations sont dues notamment à un programme d'investissements conséquent et à des amortissements financiers totaux en 2023 de 3'360'000 francs. La dette nette par habitant passe ainsi à 6'329 francs.

Voici les différents indicateurs financiers 2023 :

		2023	2022
1.	Taux d'endettement net	191,84%	153,82%
2.	Degré d'autofinancement	15%	22%
3.	Part des charges d'intérêts	2%	1%
4.	Dette brute par rapport aux revenus	171%	165%
5.	Proportion des investissements	26%	24%
6.	Part du service de la dette	6%	5%
7.	Dette nette par habitant (en francs)	6 329	5 225
8.	Taux d'autofinancement	5%	6%

M. Oertig constate une légère dégradation de tous les indicateurs financiers par rapport à 2022. Les revenus actuels ne suffisent pas à inverser la courbe, aussi du fait des investissements réalisés.

2^{ème} partie – Compte de résultats

Le compte de résultats 2023 s'établit ainsi :

COMPTES 2023		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
51'499'678.59	51'381'898.80	52'528'303.00	49'383'218.00	48'342'687.26	48'539'165.73
-117'779.79		-3'145'085.00		196'478.47	

M. Oertig présente ci-dessous les comptes à 3 niveaux, qui est une nouveauté de MCH2 :

Comptes à 3 niveaux	Comptes 2023	Budget 2023
Résultat d'exploitation	28'162.61	2'652'365.00
Résultat lié aux financements	193'071.78	596'220.00
= Résultat opérationnel	221'234.39	3'248'585.00
Résultat extraordinaire (revenu)	103'454.60	103'500.00
Résultat final	117'779.79	3'145'085.00

Il estime que ce déficit, eu égard aux charges, est pratiquement équilibré.

M. Oertig pense qu'il est utile de montrer quelle est la part par nature des principales charges.

compte	Description	Montant	en %
30	Charges du personnel	9'413'153	18,3
31	Charges de biens et services/autres charges d'expl.	6'274'746	12,2
33	Amortissements patrimoine administratif	2'235'240	4,3
34	Charges financières	1'069'419	2,1
36	Charges de transfert	27'204'593	52,8
39	Imputations internes	4'340'833	8,4

Charges principales par nature sur un total de Fr. 51 499 678.59

Il est important de pouvoir situer, par rapport à ces natures, comment les charges se répartissent. Il est clair que le Conseil communal a une mainmise relative sur les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation. Encore une fois, l'exercice a été fait pour les budgets 2024 et le Conseil communal a priorisé et réduit la voilure pour telle ou telle dépense.

Ecart principal au niveau des charges

Charges du personnel (nature 30) – explications dans le message 01-24 sous les divers chapitres	-858 649
Charges de biens et services (nature 31)	-40 083
Amortissements du patrimoine administratif (nature 33)	+59 634
Charges financières (nature 34)	+37 419
Attribution aux fonds et financements spéciaux (nature 35) attribué au capital propre	+129 356
Charges de transfert (nature 36)	-215 908

Ecart principal pour les revenus

Revenus fiscaux (nature 40)	+895 955
Impôts directs personnes physiques (nature 400) – exercices précédents, essentiellement années 2022 et 2021	-2 103 388
Impôts directs personnes morales (nature 401)	+1 184 269
Droits de mutation (nature 4023)	+1 321 285
Taxes et redevances (nature 42)	+881 475
Revenus financiers (nature 44)	+440 567
Revenus de transfert (nature 46)	-188 258

Concernant l'estimation des impôts sur le revenu des personnes physiques, M. Oertig tient à préciser que ce sont toujours des estimations, aussi bien pour les budgets que pour les comptes. Le Service cantonal des contributions communique diverses informations, notamment en cas de changements votés par le Grand Conseil et qui ont des incidences financières sur les revenus fiscaux. Il communique également les taux de progression tenant compte des modifications législatives. Chaque commune tient aussi compte de ses propres spécificités (croissance de la population, départ ou arrivée d'importants contribuables, etc.).

M. Oertig présente les critères retenus pour l'estimation des impôts sur le revenu des personnes physiques.

Budget 2023	Comptes 2023
Estimation faite sur la base des dernières statistiques fiscales connues, soit statistique 2020	Estimation des impôts à facturer en 2024 établie sur la base des dernières données de facturation, à savoir de l'année 2021, soit Fr. 16'245'000.-
Taux de progression envisagé par le SCC, soit +0,4% entre 2020-2021, +2% entre 2021-2022, +1,3% entre 2022-2023	Taux de progression envisagé par le SCC, soit +2% entre 2021-2022 et +1.3% entre 2022-2023.
Également pris en considération l'évolution de la population marlinoise (sources contrôle des habitants)	Evolution de la population marlinoise, soit +297 entre 2021-2022 et +349 entre 2022-2023, au total +646 habitants

La surestimation ou la sous-estimation des montants à mettre au budget, respectivement au compte de résultats, est pratiquement inévitable. Selon M. Oertig, il est impossible d'arriver avec une estimation faite deux ans avant qui corresponde aux comptes, sauf si les revenus fiscaux ont explosé. Il le dit souvent, la progression des habitants c'est une chose, mais la qualité économique de ces contribuables en est une autre.

M. Oertig revient sur la remarque émise par l'organe de révision (surestimation des estimations, car croissance de la population déjà comprise dans le taux de progression du SCC). Après s'être renseigné auprès du SCC, il semble qu'effectivement les taux de progression comprennent les augmentations population/recette fiscale, mais le SCC est dans l'impossibilité de dire, dans le taux de 2%, quelle est la part de progression du canton et de celle de l'évolution de la fiscalité du canton. C'est un élément important et cela a renforcé la commune dans le fait qu'elle doit aussi tenir compte d'une bonne partie de cette croissance de la population. De plus, M. Oertig relève que la croissance démographique de Marly est nettement supérieure à celle du canton : pour 2021-2022, canton +1,5%, Marly +3,9% (différence +2,4%) ; pour 2022-2023, canton +1,9%, Marly +4,8%. Si on ne tient pas compte de cette progression, on se trompe complètement. M. Oertig ajoute que sur la base des impôts facturés pour l'année 2022, Marly a une croissance actuelle de 4% par rapport à 2021. Un taux de 2% a été appliqué, selon les indications du SCC. Marly a donc doublé sa facturation pour 2022, ce qui équivaut à environ 17 millions d'impôt, respectivement à plus de 650'000 francs de progression.

M. Oertig pense que la commune va arriver à un résultat qui dépassera pour la première fois, au niveau des personnes physiques, le montant de 17 millions. Pour les comptes 2023, ce sont des projections qui sont émises, mais on peut certainement s'attendre aussi à une nette amélioration, si le trend continue. Ce sont bien évidemment les statistiques 2023 qui le diront en 2025.

Voici le comparatif entre les impôts sur le revenu des personnes physiques et les statistiques du SCC.

Année	Comptes commune	Statistiques SCC
2014	15 990 283	15 748 250
2015	16 491 544	15 769 133
2016	16 149 612	15 751 756
2017	15 527 295	15 967 368
2018	15 686 842	16 593 421
2019	16 827 633	16 046 241
2020	17 756 799	16 473 266
2021	14 933 004	16 336 396

Selon M. Oertig, la vérité sort des statistiques. Il parie qu'en 2022, ces statistiques seront supérieures à 17 millions, ce qui sera une croissance importante. Cela montre que les nouveaux contribuables amènent des revenus financiers supplémentaires. Pour parvenir à une qualité économique de contribuables, la commune doit être attractive et les prestations qu'elle fournit doivent être à la hauteur des nouveaux habitants.

3^{ème} partie – investissements

M. Oertig présente la situation des investissements en 2023, avec leurs détails.

	Résultat 2023	Budget 2023	Résultat 2022
Dépenses	15'112'237.34	40'689'100	13'060'226.46
Recettes	907'612.05	250'000	783'201.60
Investissements nets	14'204'625.29	40'439'100	12'277'024.86

Dépassements de crédits définitifs	-92 182
• Renforcement sécurité informatique et restructuration réseaux	-18 381.30
• Renovations diverses sur bâtiment communaux	-2 698.40
• Achat machines et mobilier (étagère, conteneur)	-5 882.75
• Mise en conformité puits Zamachu	-6 247.07
• Réhabilitation puits de captage	-14 378.71
• Remplacement conduites Sources / Corbaroche	-41 486.65
• Etudes et planification mesures PGEE	-3 107.24
Crédits non utilisés définitifs	405 369
Montant reporté au bilan	313 187
Solde au 31.12.2023 (investissements en cours)	18 215 197

Il précise que tous les dépassements de crédit sont conformes à l'article 9 LFCo. Son alinéa 1 donne la compétence au Conseil communal de décider d'un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20% du crédit budgétaire, mais au maximum 20'000 francs. Son alinéa 2 stipule : « le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir des conséquences néfastes pour la commune ».

M. Oertig termine en se tenant à disposition pour d'éventuelles questions.

Au nom de la Commission financière, M. Daniel Shapiro donne le préavis suivant, en précisant que ce dernier ne tient pas compte des commentaires émis ce soir par le Conseil communal.

**Préavis de la
Commission financière**

« **Préambule**

Selon la loi sur les communes, la Commission financière prend position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.

L'organe de révision PKF Fiduciaire SA a effectué son travail durant la période du 2 avril au 25 avril 2024. Tout comme l'année précédente, la révision s'est faite à distance par échange électronique de documents.

La commission financière a reçu le rapport de l'organe de révision le 30 avril, suivi d'une rencontre le 7 mai 2024. M. Stéphane Peiry, expert-réviseur agréé, a pu commenter ce rapport et répondre de manière très satisfaisante à l'ensemble de nos questions. Les comptes annuels sont ainsi conformes à la loi sur les finances communales et à son ordonnance, à l'exception d'une réserve émise par PKF. Cette réserve concerne une probable surestimation des actifs de régularisation d'impôt des personnes physiques. Malgré cette réserve, compte tenu de la croissance galopante de la population de la commune, les prévisions d'impôt à encaisser pourraient encore se réaliser, il est donc recommandé à la Commission financière de proposer au Conseil général l'approbation des comptes 2023.

Une séance entre la Commission financière et une délégation du Conseil communal s'est ainsi tenue le 14 mai 2024. La discussion, constructive, s'est principalement concentrée sur le rapport PKF.

En résumé, il apparaît que l'estimation des recettes d'impôts à encaisser pour 2023 et le reliquat 2022 a peut-être été trop majorée. Ce calcul est basé sur le taux de progression estimé par le Service cantonal des contributions qui tient compte notamment de la croissance moyenne cantonale des communes, puis cette estimation a été majorée, basée sur la croissance de la population de la commune entre 2021 et 2023. L'effectif facturé 2022 nous montre cependant que les tendances vont dans le bon sens. La Commission financière comprend la cohérence de l'approche choisie par le Conseil communal. La réalité sera connue dans deux ans. En attendant, la Commission réitère son souhait à ce que le Conseil communal adopte une approche plus conservatrice lors de l'établissement des budgets et des comptes futurs.

Tout comme les années précédentes, les échanges avec la délégation du Conseil communal ont également porté sur les perspectives de la commune quant à l'affinage permanent de ses suivis financiers, ses mesures d'amélioration continues en matière de contrôle interne, outils et processus, en lien notamment avec les nouvelles règles relatives à MCH2, ainsi que sur la future suppléance pour le service des finances. La Commission financière en prend bonne connaissance et encourage la commune dans ce sens.

Une attention toute particulière a finalement été portée sur les indicateurs financiers qui démontrent clairement la nécessité de chercher l'équilibre

financier sur la durée, qu'il s'agisse tant de hausse d'impôt (effective dès 2024), de gestion fine des activités de fonctionnement, que de priorisation des investissements.

Approfondissement de la Commission financière

Le compte de fonctionnement

Les comptes finaux 2023 présentent une perte nette s'élevant à Fr. 117'779.79 pour un total de charges de plus de Fr. 51 millions.

Globalement, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal pour ses efforts assidus à contenir au mieux les charges de fonctionnement de la commune.

Les comptes 2023 présentent une perte de près de Fr. 2 millions de francs, due à des estimations d'impôts trop optimistes faites par le passé concernant l'impôt sur le revenu. Par contre, les prévisions 2023 des droits de mutation ont été, par prudence, estimées à un montant de près de Fr. 1 million. La réalité 2023 de Fr. 2,3 millions peut ainsi être considérée comme très porteuse à ce titre.

Le compte des investissements

Nous observons des investissements nets d'environ Fr. 14,2 millions sur l'exercice 2023, supérieurs à ceux de 2022 qui étaient de Fr. 12,2 millions.

Nous relevons à ce titre l'importance de prioriser les investissements à venir, précisés dans le plan financier. Il est également nécessaire de tenir compte des coûts croissants d'amortissements et de charges d'intérêts.

Les indicateurs financiers

Les valeurs de nombreux indicateurs financiers sont toujours cataloguées comme « mauvaises » dans le rapport de révision. Cet état de fait amène la Commission financière à juger la situation financière de la commune comme étant « difficile ». On note toutefois que le bilan présente un capital propre non affecté d'environ Fr. 20 millions, qui pourrait théoriquement être utilisé pour éponger d'éventuelles pertes de fonctionnement successives.

A la lumière de ces informations, la Commission financière, soucieuse, remercie le Conseil communal de poursuivre ses réflexions quant à une amélioration de ces indicateurs financiers, amélioration qui devrait permettre de se projeter sur l'avenir avec davantage de confiance.

Préavis

En conclusion, se basant sur ces résultats, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message n° 01-24, tout en relevant la situation financière préoccupante de la commune ».

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe en revue, chapitre par chapitre, page par page, les comptes de résultats et d'investissements 2023.

➤ Comptes de résultats

0. Administration générale - p. 3 à 7

Pas de remarque.

1. Ordre et sécurité publique, défense - p. 7 à 11

Pas de remarque.

**Examen des comptes
de résultats et
d'investissements**

2. Formation - p. 11 à 16

Pas de remarque.

Mme Anne Defferrard (PLR) constate que les frais pour l'école allemande ont augmenté pour différentes raisons. Le groupe PLR aimerait savoir s'il est possible de chiffrer le coût d'un élève à l'école de Fribourg et le coût d'un élève à Marly.

**Question de
A. Defferrard**

M. César Murangira répond qu'il est possible d'obtenir ce coût qui sera communiqué ultérieurement.

**Réponse du
Conseil communal**

3. Culture, sports et loisirs - p. 17 à 21

Pas de remarque.

4. Santé - p. 21 à 23

Pas de remarque.

5. Prévoyance sociale - p. 23 à 28

Pas de remarque.

6. Trafic et télécommunication - p. 28 à 31

Pas de remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire - p. 31 à 39

Pas de remarque.

8. Economie publique - p. 39

Pas de remarque.

9. Finances et impôts - p. 39 à 42

Pas de remarque.

➤ **Comptes d'investissements**

0. Administration générale - p. 52

Pas de remarque.

1. Ordre et sécurité publique, défense - p. 52

Pas de remarque.

2. Formation - p. 52

Pas de remarque.

3. Culture, sports et loisirs - p. 53

Pas de remarque.

4. Santé - p. 53

Pas de remarque.

5. Prévoyance sociale - p. 53

Pas de remarque.

6. Trafic et télécommunication - p. 53 et 54

Pas de remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire - p. 54 à 56

Pas de remarque.

8. Economie publique - p. 56

Pas de remarque.

9. Finances et impôts - p. 56

Pas de remarque.

La Présidente soumet au vote les comptes de résultats et d'investissements 2023.

**Intervention de
la Présidente**

Elle impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Adoptez-vous les comptes de résultats et d'investissements 2023, tels que présentés par le Conseil communal ?

➤ **Les comptes de résultats et d'investissements 2023 sont adoptés à l'unanimité.**

4. **Demande de crédit de Fr. 400'000.- pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne pompier (message 02-24)**

*Intervention de
la Présidente*

M. Bernard Clerc signale en préambule une petite erreur dans le message 02-24, en page 3, sous objectif. Il faut en effet lire « *le montant sera porté au budget 2024* », et non 2025 comme mentionné. Ce message est la suite logique du processus du concours de l'année passée. C'est une demande de crédit de 400'000 francs pour finaliser le projet, soit les phases 3 qui vont de l'avant-projet aux demandes de permis de construction. Le Réseau Santé de la Sarine (RSS) fait la même démarche ce soir à son assemblée des délégués. Selon les dernières nouvelles, M. Clerc annonce que le message du RSS a été accepté. Pour rappel, la partie P+R est un projet subventionné par l'Agglo à hauteur de maximum 4,5 millions de francs, études comprises. Afin de faciliter la partie financière, il est prévu de s'associer avec le RSS en consortium ou sous une autre forme juridique.

*Intervention du
Conseil communal*

M. Daniel Shapiro donne le préavis de la Commission financière :

« **Préambule**

Le futur P+R accueillera 201 places. Un nouveau crédit d'engagement est soumis au Conseil général afin d'établir la suite du projet, soit la phase 31 pour l'avant-projet (déjà réalisée à environ 70%), la phase 32, soit le projet de l'ouvrage, et la phase 33, soit les demandes d'autorisations. Ce montant est porté au budget 2024 et sert à faire la demande de crédit pour la réalisation de l'ouvrage.

Approfondissement de la Commission financière

La présente demande de financement se base sur le retour des offres des mandataires pour un montant de Fr. 400'000.- TTC. Le RSS fait la demande du même montant.

Le besoin en financement se monte à Fr. 400'000.- réalisable par un emprunt. Il est rappelé que ce montant sera entièrement couvert par le subventionnement de l'AGGLO.

Préavis

En conclusion, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message n° 02-24 ».

M. Claude Biemann indique que la Commission d'aménagement préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit complémentaire pour la suite des études. Elle permettra d'obtenir un coût de l'ouvrage de +/- 10% sur la norme SIA 102 et d'établir une clé de répartition des coûts avec le Réseau Santé de la Sarine qui fait également une demande de crédit pour le même montant.

*Préavis de la
Commission
d'aménagement*

M. Charles Navarro (LC) souhaite dire deux mots pour convaincre l'assemblée d'accepter le crédit d'étude relatif à la construction de la caserne de pompier et le réaménagement du P+R de Corbaroche :

*Intervention de
Ch. Navarro*

Accessibilité : en premier lieu, celle du parking en lui-même. En bon centriste, M. Navarro tente de rassembler tout le monde en indiquant que le P+R reste l'une des manières les plus efficaces de garantir des accès, à moindre coût,

à des places de parking aux personnes qui en ont besoin, dès lors, par exemple, qu'elles habitent en zones périphériques sans accès réguliers aux transports publics. Mais il rappelle aussi qu'une solide infrastructure de P+R encourage une mobilité multimodale et une décongestion du trafic urbain, tant au centre de Marly qu'aux abords de la grande commune voisine, Fribourg. En second lieu, l'accessibilité d'une infrastructure de secours sur le territoire communal garantira une prise en charge immédiate des besoins d'urgence de la population.

Économie : le projet sera intégralement préfinancé par la commune mais ultimement payé de manière prépondérante par des subventions fédérales et contributions de l'Agglo. Ces subventions fédérales étant limitées dans le temps, il est essentiel d'en profiter pendant qu'il en est encore temps, sauf à prendre le risque de devoir financer ce projet sur les seuls deniers communaux.

Le Groupe Le Centre remercie le Conseil communal pour ce message et recommande au Conseil général de l'accepter.

La présidente impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous la demande de crédit de Fr. 400'000.- pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne pompier, selon le message 02-24 ?

➤ **Le message 02-24 est accepté par 39 oui, 1 non et 0 abstention.**

5. Validation des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) (message 03-24)

Intervention de la Présidente

M. Maurice Horner relève que cette révision des statuts du CEFREN se passe en deux temps. Ce printemps, la révision proposée touche les aspects financiers ; cet automne, un complément sera présenté avec une révision qui concernera le principe d'adhésion pour de nouvelles communes très intéressées à intégrer le CEFREN pour s'assurer un approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante. Le Conseil communal vous invite à accepter ces modifications de statuts telles que présentées.

Intervention du Conseil communal

M. Daniel Shapiro donne le préavis de la Commission financière :

Préavis de la Commission financière

« **Préambule**

Il s'agit donc de la première révision des statuts, relative aux principes financiers. Ceci nécessite l'approbation par les assemblées communales / les conseils généraux des communes membres d'ici fin juin 2024, dont la commune de Marly.

Approfondissement de la Commission financière

En comparant les chiffres financiers du nouveau modèle financier proposé à ceux des précédentes années, il est constaté que l'engagement financier de la commune de Marly sera au-dessus des précédents exercices. Mais, il faut comprendre qu'avec les futures dépenses que le CEFREN doit entreprendre ces prochaines années (infrastructures), la commune de Marly ne payera finalement pas plus que sous le régime de l'ancien procédé (déficit partagé au prorata des l/min).

Préavis

En conclusion, se basant sur ces résultats, sur les échanges avec le Conseil communal et les réponses reçues à nos questions, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 03-24 ».

Mme Diane Ryckebush informe que la Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise positivement, à l'unanimité, le message 03-24.

La Présidente impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Validez-vous les statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN), selon le message 03-24 ?

➤ **Le message 03-24 est accepté à l'unanimité.**

6. Adoption du règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche), révision totale (message 04-24)

Lors de la dernière séance, M. César Murangira rappelle que le Conseil général avait accepté d'autoriser l'implémentation du programme MonPortail qui permettra de gérer les structures d'accueil. Pour cette raison, le Conseil communal profite de proposer la révision totale du règlement relatif à la crèche.

En décembre dernier, lors de l'acceptation du message 17-23 portant sur l'utilisation du programme MonPortail pour l'inscription et le paiement des participants aux activités de la crèche, de l'AES et des mamans de jour, M. Sylvain Grandjean rappelle que le Groupe PS avait demandé que l'administration communale assure l'assistance nécessaire aux familles qui en ont besoin pour la gestion de leur compte MonPortail et qu'elle réponde le cas échéant à toutes les questions des utilisateurs de ce système. Il avait été convenu alors que cette mention ne figurerait pas dans le règlement de portée générale de la crèche, de l'AES et des mamans de jour, mais dans le règlement d'application. M. Grandjean constate que les trois règlements de portée générale sont sur le point d'être mis à jour ce soir, mais qu'en est-il des règlements d'application ? Le Conseil communal peut-il confirmer par une petite information au Conseil général quand cela aura été fait avec un extrait des articles l'indiquant ?

M. César Murangira confirme que le Conseil communal est attentif à cette inquiétude. Pour le règlement d'application, il va être immédiatement rédigé et M. Murangira rappelle qu'il est de la compétence du Conseil communal qui prendra en considération la demande du Groupe socialiste. Pour information, M. Murangira indique que les inscriptions ont déjà commencé pour l'AES, à la suite de la séance d'information du 29 février. Tout se passe bien et le personnel a aidé les familles en difficulté.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe en revue, article par article, le règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche).

Articles 1 et 2

Pas de remarque.

**Préavis de la
Commission Eaux,
édilité et espaces verts
Décision**

**Intervention de
la Présidente**

**Intervention du
Conseil communal**

**Question de
S. Grandjean**

**Réponse du
Conseil communal**

**Examen du
règlement**

Article 3 – Procédure d'admission à la crèche

Mme Anne Defferrard (PLR) constate qu'à l'alinéa 4 de cet article figure la liste des critères d'admission des enfants. Or, si l'on prend cette même liste dans le règlement concernant l'AES, les critères ne sont pas dans le même ordre. Est-ce que cette différence est importante pour les familles ? Si tel n'est pas le cas, Mme Defferrard suggère de mentionner la même liste dans les deux règlements.

**Question de
A. Defferrard**

M. César Murangira indique que les critères indiqués soit dans le règlement de la crèche, soit dans le règlement de l'AES sont mentionnés par ordre d'importance.

**Réponse du
Conseil communal**

Mme Anne Defferrard (PLR) se demande si ce choix est heureux, car un enfant pourrait être accepté à la crèche et non à l'AES.

**Question de
A. Defferrard**

M. César Murangira indique que ces critères sont dans l'ordre actuel et que ce dernier n'a pas été changé. Cela n'a jamais posé de problème.

**Réponse du
Conseil communal**

Articles 4 à 6

Pas de remarque.

Article 7 – Suspension de la crèche

M. Paul Attallah relève qu'à l'alinéa 4 de cet article il est précisé qu'en cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours après le délai imparti, et sans arrangement conclu et respecté par les parents, le/la responsable de la crèche peut suspendre l'accueil de l'enfant jusqu'au règlement des impayés. Le Groupe PS propose de rajouter à cet alinéa 4 : en cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours, un **rappel écrit ou de vive voix** après le délai imparti est nécessaire.

**Amendement du
Groupe PS**

La Présidente informe M. Attallah que la forme écrite est requise avant la séance pour tout amendement. Comme tel est le cas, Mme Meuwly annonce que le vote portera en premier lieu sur la proposition du Conseil communal ; si celle-ci est refusée, un vote aura lieu sur l'amendement déposé par le Groupe socialiste.

**Intervention de
la Présidente**

M. César Murangira indique que le Conseil communal maintient sa formulation.

**Intervention du
Conseil communal**

Sur demande de l'assemblée, Mme Meuwly précise l'amendement déposé par le Groupe PS qui souhaite apporter un rajout à l'article 7, alinéa 4 : « En cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours, **un rappel écrit ou de vive voix**, après le délai imparti et sans arrangement conclu et respecté par les parents, le/la responsable de la crèche peut suspendre l'accueil de l'enfant jusqu'au règlement des impayés ».

**Intervention de
la Présidente**

La Présidente impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal à l'article 7, alinéa 4, soit « En cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours après le délai imparti, et sans arrangement conclu et respecté par les parents, le/la responsable de la crèche peut suspendre l'accueil de l'enfant jusqu'au règlement des impayés ».

➤ **La proposition du Conseil communal est acceptée par 23 oui, 17 non et 0 abstention.**

Mme Vittoria Rezzonico (PVL) dit avoir participé à la séance d'information pour le logiciel MonPortail où elle a été informée qu'il n'y aurait pas de facture mensuelle, mais qu'il sera nécessaire d'alimenter un compte qui sera débité. Elle souhaite savoir comment cela va se passer par rapport à l'article 7, alinéa 4.

**Question de
V. Rezzonico**

M. César Murangira indique que lorsque l'on parle de facture mensuelle, c'est en fait un terme pour désigner justement les frais liés à ce logiciel. Cela reste tout de même une facture.

**Réponse du
Conseil communal**

Articles 8 à 10
Pas de remarque.

**Examen du
règlement (suite)**

Article 11 – Barème des tarifs de la crèche

Mme Anne Defferrard (PLR) relève que les tarifs de la crèche sont basés sur le dernier avis de taxation. Quid des taxations qui arrivent une année plus tard ? Y a-t-il des corrections rétroactives ?

**Question de
A. Defferrard**

M. César Murangira répond que si le dernier avis de taxation n'est pas encore connu, ce sont les fiches de salaire actuelles qui sont prises en compte. Si l'avis de taxation 2022 n'est pas encore connu par exemple, on ne va pas se baser sur celui de 2021, mais bien sur l'attestation de salaire 2023. M. César Murangira précise encore qu'un calcul est fait par le service des finances par rapport à l'attestation de salaire annuelle et que c'est sur cette base qu'est défini le tarif plein ou le tarif dégressif.

**Réponse du
Conseil communal**

Mme Anne Defferrard (PLR) n'est pas satisfaite de cette réponse et recommande au Conseil communal d'étudier cette façon de faire. En effet, l'avis de taxation ou la fiche de salaire font ressortir des chiffres très différents et cela peut avoir une grande importance pour les parents. Elle suggère également de se pencher sur cette question au niveau du règlement d'application.

**Intervention de
A. Defferrard**

Articles 12 à 17
Pas de remarque.

**Examen du
règlement (suite)**

La Présidente impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Adoptez-vous le règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche), révision totale, tel que présenté par le Conseil communal, selon le message 04-24 ?

➤ **Le règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche), révision totale, tel que présenté par le Conseil communal est adopté par 35 oui, 2 non, et 3 abstentions.**

7. Adoption du règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES), révision totale (message 05-24)

M. César Murangira n'émet pas de commentaire et se tient à disposition en cas de questions.

Comme pour le message précédent, le Groupe PS demande que le Conseil communal informe le Conseil général lorsque le règlement d'application de l'AES sera modifié avec la mention d'assistance aux familles pour la gestion de leur compte MonPortail.

Au nom du Conseil communal, M. César Murangira confirme ce qui a été dit pour le message précédent.

La Présidente passe en revue, article par article, le règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES).

Articles 1 à 5

Pas de remarque.

Article 6 – Suspension de l'AES

Au nom du Groupe PS, M. Paul Attallah dépose l'amendement suivant, en demandant un rajout à l'alinéa 4 : « *En cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours, **un rappel écrit ou de vive voix**, après le délai imparti et sans arrangement conclu et respecté par les parents, le/la responsable de l'AES peut suspendre l'accueil de l'enfant jusqu'au règlement des impayés* ». M. Attallah relève que cet ajout est destiné aux parents, afin qu'ils soient conscients de ce qui peut arriver.

Comme précédemment, Mme Meuwly annonce que le vote portera en premier lieu sur la proposition du Conseil communal ; si celle-ci est refusée, un vote aura lieu sur l'amendement déposé par le Groupe PS.

La Présidente impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal à l'article 6, alinéa 4, soit « En cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours après le délai imparti, et sans arrangement conclu et respecté par les parents, le/la responsable de l'AES peut suspendre l'accueil de l'enfant jusqu'au règlement des impayés ».

➤ **La proposition du Conseil communal est acceptée par 24 oui, 14 non et 2 abstentions.**

Articles 7 à 9

Pas de remarque.

Article 10 – Barème des tarifs de l'AES

Mme Martine Wohlhauser (PS) constate que le montant maximal pour les frais de repas de 15 francs n'est pas soumis au tarif dégressif et est très élevé. Sachant que c'est le prix du repas qui plombe les factures chez les bas revenus, si celui-ci augmente, les bas revenus et une partie des moyens revenus seront préjudicés. De plus, les frais de repas ne se déduisent pas des impôts. Le Groupe PS demande au Conseil communal de revoir ce montant ou de le soumettre au tarif dégressif.

Intervention de la Présidente

Intervention du Conseil communal

Intervention de S. Grandjean

Intervention du Conseil communal

Examen du règlement

Amendement du Groupe PS

Intervention de la Présidente

Décision

Examen du règlement (suite)

Intervention de M. Wohlhauser

M. César Murangira répond que les frais de repas sont des frais effectifs et qu'il n'est pas possible de les réduire. Il précise que ces coûts ont augmenté, de même que la qualité. Le Conseil communal maintient dès lors sa proposition.

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Martine Wohlhauser (PS) souhaite savoir pour quelles raisons le prix du repas n'est pas soumis au tarif dégressif.

**Question de
M. Wohlhauser**

M. César Murangira répond que c'est le prix coûtant des ingrédients utilisés pour ce repas. Il ajoute que le prix actuel de 10 francs ne couvre pas le prix coûtant.

**Réponse du
Conseil communal**

Mme Martine Wohlhauser (PS) propose dès lors que le prix du repas soit fixé plus bas que 15 francs, puisque que le Groupe PS soutient les bas et moyens revenus qui pourraient en faire les frais. Elle dépose à cet effet un amendement par écrit, pour l'article 10, alinéa 2 : « *Les repas sont facturés pour un montant maximal de **10 francs**. Les frais de repas sont établis par le/la responsable de l'AES avant le début de l'année scolaire et sont soumis à l'approbation du Conseil communal* ».

**Amendement du
Groupe PS**

M. César Murangira précise que le prix actuel est de 10 francs. On ne peut pas le plafonner ainsi car il faut une marge. C'est pour cette raison que le Conseil communal propose un maximum de 15 francs.

**Intervention du
Conseil communal**

Après discussion, Mme Martine Wohlhauser au nom du Groupe PS modifie le montant maximal des repas à **12 francs**, au lieu des 10 francs annoncés.

**Intervention de
M. Wohlhauser**

La Présidente impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal à l'article 10, alinéa 2, soit « Les repas sont facturés pour un montant maximal de 15 francs. Les frais de repas sont établis par le/la responsable de l'AES avant le début de l'année scolaire et sont soumis à l'approbation du Conseil communal » ?

➤ **La proposition du Conseil communal est acceptée par 24 oui, 12 non et 4 abstentions.**

Articles 11 à 14

Pas de remarque.

**Examen du
règlement (suite)**

Article 15 - Responsabilités

Au nom du Groupe PS, Mme Martine Wohlhauser propose un rajout à l'article 15, alinéa 2, dans ce sens : « *Lorsqu'un tiers est autorisé à venir chercher un enfant, les parents en informent à l'avance par écrit le/la Responsable de l'AES* ».

**Amendement du
Groupe PS**

M. César Murangira précise qu'aujourd'hui c'est l'application Klapp qui est utilisée pour annoncer l'absence d'un enfant. Il faut tout de même laisser la possibilité aux parents d'utiliser différentes manières pour communiquer l'absence d'un enfant ou d'annoncer le tiers qui vient le chercher.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Alexandre Ariosa (LV) prend la parole avec sa casquette d'ancien responsable de colonie de vacances et d'améliorateur socioculturel. Il pense que la proposition du PS garantit qu'on ait un moyen archivé électroniquement de transmettre qu'un enfant va être confié à la responsabilité d'un autre adulte.

**Intervention de
A. Ariosa**

Si on ne prend pas le cadre de mettre cela par écrit, on s'expose à une potentielle situation de mésentente. Quand il s'agit de la responsabilité légale d'un enfant, M. Ariosa estime que la commune sera beaucoup plus tranquille si elle demande cette communication par écrit, qu'avec un règlement qui ne précise pas que l'oral n'a pas de validité.

M. César Murangira prend note de cette remarque. Il propose que cet ajout soit fait dans le règlement d'exécution.

Afin que tout soit clair, M. Alexandre Ariosa précise que le règlement proposé ce soir n'est pas modifié, mais que l'ajout souhaité par le Groupe socialiste sera inséré dans le règlement d'exécution.

A la question de la Présidente, Mme Martine Wohlhauser (PS) informe retirer son amendement.

Articles 16 et 17
Pas de remarque.

La Présidente impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Adoptez-vous le règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES), révision totale, tel que présenté par le Conseil communal, selon le message 05-24 ?

➤ ***Le règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES), révision totale, tel que présenté par le Conseil communal, est adopté par 35 oui, 2 non, et 3 abstentions.***

8. Adoption du règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour, nouveau règlement (message 06-24)

M. César Murangira indique qu'il s'agit d'un nouveau règlement qui permet d'avoir une base réglementaire pour la définition des subventions communales. Ces dispositions étaient auparavant prévues dans les deux règlements relatifs à l'accueil préscolaire et à l'accueil extrascolaire. Ce nouveau règlement permet d'avoir une plus grande transparence et est plus compréhensible pour les parents.

Au nom du Groupe PS, M. Sylvain Grandjean, comme pour les messages précédents, demande que le Conseil communal informe le Conseil général lorsque le règlement d'application des mamans de jour sera modifié, avec une mention d'assistance aux familles pour la gestion de leur compte MonPortail.

M. César Murangira confirme que tel sera bien le cas.

La Présidente passe en revue, article par article, le règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour.

Articles 1 à 9
Pas de remarque.

***Intervention du
Conseil communal***

***Intervention de
A. Ariosa***

***Intervention de
M. Wohlhauser***

***Examen du
règlement (suite)***

Décision

***Intervention de
la Présidente***

***Intervention du
Conseil communal***

***Intervention de
S. Grandjean***

***Intervention du
Conseil communal
Examen
du règlement***

La Présidente impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Adoptez-vous le règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour, selon le message 06-24 ?

➤ **Le règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour, tel que présenté par le Conseil communal, est adopté à l'unanimité.**

9. Réponse du Conseil communal au postulat n° 2023-01 déposé par Mme Catherine Meuwly (PLR) et M. Vincent Adamo (PLR), en faveur de l'ouverture d'une classe bilingue 1H à l'école de Marly Cité ou Marly Grand-Pré

Intervention de la Présidente

M. César Murangira rappelle que la réponse du Conseil communal a été transmise aux membres du Conseil général en février, en raison de l'annulation de la séance du mois de mars. Il se tient à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Intervention du Conseil communal

Mme Anne Defferrard indique que le Groupe PLR prend note de la décision du Conseil communal. Cependant, il regrette que le Conseil communal ne stimule pas davantage cette initiative, ceci pour des questions sociétales de valorisation de la culture linguistique ou pour amener une valeur ajoutée à la commune de Marly. Il regrette un manque de proactivité, l'objectif n'étant pas de concurrencer l'école germanophone. Le Groupe PLR souhaite savoir quels sont les arguments qui font que ni les directions d'écoles, ni l'inspectorat, n'envisagent un tel projet.

Intervention de A. Defferrard

Actuellement, M. César Murangira annonce que les directions d'écoles sont débordées, en lien notamment avec le déménagement vers le nouveau centre scolaire de Château d'Eau prochainement. De plus, il relève le manque de personnel enseignant disponible pour mettre sur pied un tel projet. M. Murangira précise encore une fois que le Conseil communal est très intéressé par l'ouverture de classes bilingues. Cependant, vu les difficultés actuelles qui découlent de l'augmentation de la population, le déménagement à Château d'Eau et la rénovation de Cité, les directions d'écoles sont surchargées. M. Murangira fait référence au communiqué de presse émanant de la DFAC du 24 avril dernier où il est précisé que le projet concernant les classes bilingues de la Vignettaz a été fortement encouragé par les autorités de la ville de Fribourg et a relevé l'excellente collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe de direction. Sans ces deux collaborations, il est compliqué de mettre en route un tel projet. Cela reste d'abord de la compétence du canton. M. Murangira relève que le Conseil communal ne peut pas imposer aux enseignants ou aux directions d'écoles de créer des classes. Le Conseil communal est attentif, il sait qu'il a une population germanophone qui augmente à Marly. La plupart de cette population souhaite avoir des classes bilingues au niveau de la commune. C'est donc une étude qui se fera lorsque Marly aura ses trois centres scolaires. Pour les deux prochaines années cependant, il sera très difficile d'entreprendre un tel projet.

Intervention du Conseil communal

10. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général

S'agissant d'élection, Mme Catherine Meuwly précise que le vote ne peut légalement pas se faire au moyen du vote électronique. Le vote a lieu par scrutin de la liste.

Intervention de la Présidente

➤ Election à la présidence

Mme Martine Wohlhauser, au nom du Groupe PS, présente la candidature de M. Marcel Jaquier. Né en 1952, marié, trois enfants adultes, dont deux ont participé au Conseil général de Marly il y a quelques années, tout comme son épouse Colette il y a encore plus longtemps. Habitant à Marly depuis 1978, Marcel Jaquier a été enseignant au collège Ste-Croix à Fribourg et y a enseigné le français, l'histoire et l'éducation civique. Il a ensuite occupé la fonction de proviseur avant d'aller au cycle d'orientation de Pérolles où il fut d'abord enseignant, adjoint, puis directeur jusqu'à sa retraite, soit durant 22 ans. S'il fut un joueur passionné de basket et surtout de volleyball, aujourd'hui M. Jaquier se concentre sur la pratique de la pétanque. Même s'il a toujours aimé la politique, c'est après sa retraite qu'il a pris des engagements à l'occasion de l'assemblée constituante du Grand Fribourg où il a été élu représentant pour Marly, puis au Conseil général. Le Groupe PS recommande d'élire M. Jaquier qui a toutes les compétences pour diriger cette assemblée.

Présentation du Groupe PS

➤ Une seule candidature étant annoncée, la Présidente déclare tacitement élu M. Marcel Jaquier (PS) en qualité de Président du Conseil général.

Résultats

L'assemblée applaudit le nouvel élu.

➤ Election à la vice-présidence

M. Valentin Mulder (LC) présente la candidature de Mme Daniela Schellenberg. Elle siège au Conseil général depuis 2016 où elle intervient régulièrement. Mme Schellenberg a passé son enfance et sa jeunesse à Avry puis, après un passage par Fribourg, a rejoint Marly en 2004 avec sa famille. Elle est la maman de deux enfants adultes, et avocate de formation. Elle est actuellement en charge du service juridique de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. On peut la croiser régulièrement sur les différents chemins de Marly où elle aime se balader ou courir. C'est aussi une fidèle utilisatrice de la belle piscine de Marly ; elle apprécie en outre la cuisine et la lecture. C'est donc avec plaisir que le Groupe Le Centre la présente à la candidature à la vice-présidence.

Présentation du Groupe LC

➤ Une seule candidature étant annoncée, la Présidente déclare tacitement élue Mme Daniela Schellenberg (LC) en qualité de Vice-Présidente du Conseil général.

Résultats

L'assemblée applaudit la nouvelle élue.

11. Informations du Conseil communal

- Piscine de Marly

M. Christophe Maillard donne quelques informations sur les aspects financiers liés à l'exploitation de la piscine. En l'état, les budgets sont tenus avec une légère augmentation des ventes d'abonnement et des entrées, par rapport à

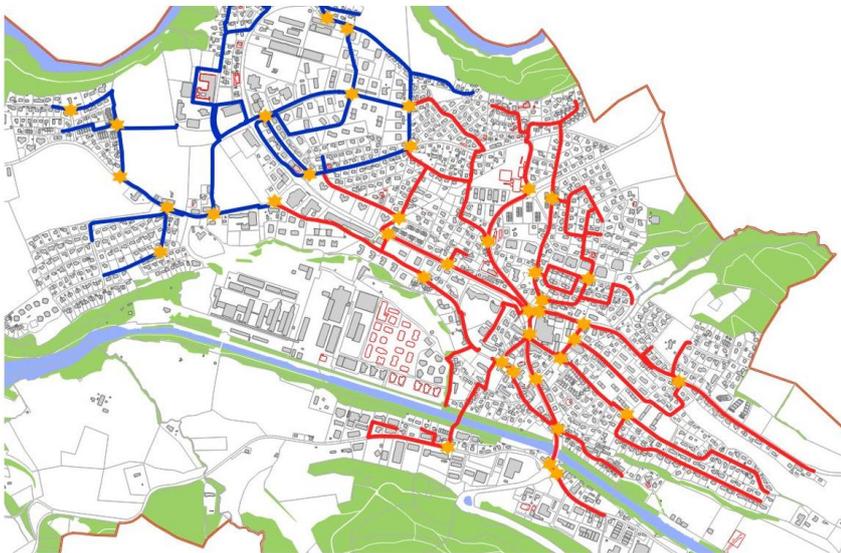
Intervention du Conseil communal

la même période en 2023. En ce qui concerne l'énergie, les charges liées à l'électricité ont augmenté pour l'instant de 24% en raison de la hausse des tarifs. Une consommation plus élevée de 16% a été constatée récemment. Des explications et des solutions sont recherchées pour corriger cette hausse, qui est étonnante. En ce qui concerne les entrées, elles sont en augmentation de 4,5% pour ce premier trimestre. Les revenus provenant de l'école de natation ont augmenté de 50% pour la saison printemps. Des cours auront lieu durant la première semaine d'été et la rentrée de septembre est en préparation. Au niveau du personnel, l'équipe se porte bien. Un nouveau responsable technique est arrivé ; il apporte vraiment un suivi constant et appuyé pour le nettoyage et la partie technique.

- **Centre scolaire de Château d'Eau**

Afin de répondre aux inquiétudes des parents qui ont un enfant qui va fréquenter la nouvelle école de Château d'Eau, M. Bernard Clerc fait un petit tour d'horizon de ce qui a été prévu à ce jour aux abords de l'école en ce qui concerne la sécurité et la mobilité. Pour rappel, un mandat de l'ATE est en cours concernant la sécurité des cheminements scolaires. De plus, les zones 30 seront mises en place dans tous les quartiers de la commune d'ici quelques mois, avec une priorité aux abords des centres scolaires bien évidemment. L'approbation des plans devrait intervenir d'ici le mois de juin de cette année. M. Bernard Clerc présente la carte des cheminements scolaires recommandés (en rouge), qui est également visible sur le site internet de la commune.

***Intervention du
Conseil communal***



La commune est partie du principe que les cheminements empruntés pour descendre vers l'école de Cité peuvent également être empruntés dans l'autre sens, pour monter à Château d'Eau. En ce qui concerne les zones de dépose-minute, le mot d'ordre est que les enfants viennent à pied à l'école de manière générale. Aucun aménagement spécifique n'a été prévu, justement pour éviter d'inciter les parents à le faire. C'est un choix assumé de la commune en juin 2020, dès le départ du projet et sur conseil de l'ingénieur mobilité de la commune et de l'ATE. M. Bernard Clerc explique la mise en place de la signalétique : route de Bourguillon, en montant avant le giratoire, mise en

place d'un panneau et marquage au sol « danger enfants ». M. Clerc indique que la commune est en phase de finalisation d'un projet de trottoir qui devrait être mis à l'enquête publique durant le mois de juin avec une réalisation en mars-septembre 2025, pour autant que le budget soit accepté ; route de Bourguillon, en descendant avant le giratoire, mise en place d'un panneau et marquage au sol « danger enfants » ; à l'entrée de la route de Château d'Eau, un rappel avec le panneau « danger enfants ». De plus, une fois que les zones seront acceptées, le panneau zone 30 sera posé ; route de la Grangette, avant le giratoire, mise en place d'un panneau et marquage au sol également, et création d'un nouveau trottoir en relation avec la future ligne de transport public Nord.

M. Clerc se tient à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Alexandre Ariosa (LV) remercie M. Clerc pour ses explications qui apportent une partie des réponses qui intéressent le Groupe LV. Il souhaite savoir si le Conseil communal va faire une communication à la population sur ces points déjà existants. Quel est le vecteur et la temporalité de la communication de ces informations à la population ?

**Question de
A. Ariosa**

M. Bernard Clerc déclare que cette communication se fera une fois que le Conseil communal aura reçu les autorisations du canton et via le Service des écoles qui fera une information répétée aux parents.

**Réponse du
Conseil communal**

- **Rentrée scolaire 2024-2025**

**Intervention du
Conseil communal**

M. César Murangira tient à rappeler la date fatidique du 15 mai, qui est la date à laquelle les effectifs des classes sont fixés par l'Inspectorat scolaire. Après cela, les directions d'écoles commencent à former les classes, à obtenir soit des ouvertures ou des fermetures de classes, ce qui est de la compétence du canton. Cela étant précisé, M. Murangira indique qu'à Cité-Château d'Eau, il y aura une classe enfantine en moins et une classe primaire en plus. Trois classes resteront à Cité et l'information concernant le degré de ces classes sera communiquée aux parents des élèves concernés à partir du 11 juin. La direction de l'école doit encore terminer les engagements d'enseignants et déterminer qui va s'occuper des classes. Pour Château d'Eau, il y aura 16 classes qui seront ouvertes. A Grand-Pré, la classe de soutien est fermée ; deux élèves seront intégrés dans des classes ordinaires. Les effectifs au 21 mai 2024 sont les suivants : Grand-Pré : 22 élèves à l'école enfantine, probablement 3 élèves en plus dans quelques jours, et 236 élèves à l'école primaire. Si on ajoute les élèves qui bénéficient de mesures d'aide, on monte à 250 élèves en primaire. Pour Château d'Eau, ce sont 83 élèves à l'école enfantine et 315 élèves à l'école enfantine.

Par rapport à Cité et à Château d'Eau, M. Murangira indique que les parents qui amènent leurs enfants à l'AES du matin avant le début de l'horaire scolaire doivent le faire à Château d'Eau. Ces informations seront données directement aux parents concernés courant juin. Les collaborateurs de l'accueil s'occuperont de déplacer les élèves qui resteront à Cité et pour le temps de midi, les enfants qui seront à Cité mangeront à Cité. Pour les autres places d'accueil, les enfants seront à Château d'Eau, ce qui explique que les

parents amènent leurs enfants à Château d'Eau et viendront les chercher à Château d'Eau.

M. Alexandre Ariosa (LV) souhaite savoir si les trois classes qui vont rester sur le site de Cité auront une solution de repas à l'accueil de l'AES sur place à Cité.

**Question de
A. Ariosa**

M. César Murangira répond par l'affirmative, pour la plage de midi. Des explications complémentaires seront données prochainement.

**Réponse du
Conseil communal**

12. Divers

- Carte journalière dégriffée

**Question de
D. Mollard**

M. Daniel Mollard (PS) informe que plusieurs personnes l'ont interpellé pour savoir pourquoi la commune ne vend plus de carte journalière Commune. Ces personnes regrettent la disparition de ce service. Quels sont les motifs pour lesquels la commune a renoncé à la nouvelle offre ? M. Mollard demande à la commune de revoir sa décision et d'offrir aux habitants de Marly la possibilité d'acheter la carte dégriffée Commune. Pour information, les petites communes de Villarsel-sur-Marly et Ferpicloz ainsi que d'autres communes vendent ces cartes à leurs habitants. De plus, dans le rapport de gestion à la page 14, en 2023, les cartes CFF étaient en deuxième position des pages les plus sollicitées. Cela démontre le grand intérêt pour ces cartes.

M. Philippe Schwab indique que le Conseil communal s'est penché sur cette question lorsque les CFF ont annoncé aux communes leur nouvelle offre. Cette offre prévoit exactement huit tarifs différents, si on prend les tarifs normaux et les demi-tarifs. Les billets sont désormais nominatifs et donc chaque personne qui vient à la commune doit donner son nom et sa date de naissance. Cela donne beaucoup plus de travail aux employés qu'avec la précédente prestation. Finalement, il aurait fallu prévoir des EPT supplémentaires pour assurer cette nouvelle prestation des CFF. C'est pour cette raison que le Conseil communal a décidé d'abandonner ces cartes journalières, à l'instar de nombreuses communes.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Daniel Mollard n'est pas satisfait de la réponse donnée. En effet, de nombreuses communes continuent à offrir cette prestation à ses habitants, soit Villarsel-sur-Marly, Ferpicloz, Villars-sur-Glâne, Matran, Avry-sur-Matran, Hauterive, Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf, Belfaux, Grolley, Courtepin, Misery-Courtion et Montagny. M. Mollard n'accepte pas du tout la réponse donnée par le Conseil communal.

**Intervention de
D. Mollard**

- Sécurité routière aux abords de Château d'Eau

**Intervention de
A. Ariosa**

Pour des raisons de lisibilité et de simplicité, M. Alexandre Ariosa (LV) annonce qu'il va lire les propositions que le Groupe Les Vert-e-s souhaite faire au sujet de la rentrée scolaire qui arrive, sans y apporter de modification, même si une partie des questions qui se situent dans ces propositions ont trouvé des réponses dans l'intervention du Conseil communal :

« Alors que l'année scolaire touche gentiment à sa fin, un certain nombre de points concernant la rentrée 2024-2025 demeurent très mystérieux, voire inquiétants, pour les parents et enfants de l'est de notre entente communale.

En effet, si nous savons que certaines classes demeureront sur le site actuel de Marly Cité, nous ignorons encore lesquelles. Le doute plane également quant aux enfants qui y poursuivront leur scolarité et seront inscrits à l'accueil. Devront-ils se rendre jusqu'au site de Château d'Eau pour le repas de midi, ce qui fait une sacrée trotte, surtout pour les élèves à mobilité réduite ?

Pour ceux qui iront à l'école à Château d'Eau, le trajet demeure encore une donnée très préoccupante, sachant qu'il longe une route connue pour ses excès de vitesse mais démunie d'une régulation claire du trafic, comme le feu de circulation permettant actuellement de traverser la Route de la Gruyère par exemple.

L'existence de Pedibus est connue de certains parents, mais ceux des futurs élèves de 1H et 2H ont déjà pas mal à gérer, et initier une ligne est probablement encore un peu hors de portée lorsque l'on se prépare déjà à envoyer son premier enfant à l'école.

De plus, suite à l'abandon du concept des enfants patrouilleur·euse·s, aucune alternative n'a été mise en place pour assurer une sécurisation systématique des passages de route dangereux lors des trajets périscolaires. Dans le contexte routier du nouveau centre scolaire, il nous semble nécessaire de reposer la question d'une prise en charge de ces patrouilles par la Commune.

Si nous sommes convaincu·e·s que des dispositions sont prévues quant à la gestion urbanistique des abords de l'école, nous peinons à nous en faire une idée suffisante pour nous rassurer ou pouvoir répondre à la population lorsqu'elle nous interroge.

Étant donné ces circonstances et les inquiétudes qu'elles suscitent chez une part croissante de la population marlinoise, nous demandons au Conseil communal d'agir dans le sens de la sécurité, tant routière qu'affective, avec, notamment, les mesures suivantes :

- une communication dans les plus brefs délais, claire et accessible à l'ensemble des parents, y compris allophones, quant à l'état des lieux du projet Château d'Eau, notamment sur les aspects de sa sécurisation, son accès et la répartition des classes et solutions d'accueil ;*
- une collaboration active avec l'association Pedibus afin de mettre en place des itinéraires de lignes potentielles et faciliter leur appropriation par les parents d'enfants en degrés 1H et 2H prioritairement ;*
- une anticipation du risque d'augmentation du nombre de parents déposant leurs enfants en voiture, en étudiant la possibilité d'une zone de rencontre à 20km/h aux abords du site scolaire ainsi qu'une zone spécifiquement destinée à la dépose sur la base de l'expérience de la prochaine rentrée ;*
- et enfin, l'étude de la possibilité de mettre en place un système de milice ou semi-professionnel pour assurer la patrouille des passages de route particulièrement sensibles, comme c'est le cas dans de nombreuses communes romandes et notamment fribourgeoises.*

Nous avons conscience qu'une bonne part de ces enjeux dépend d'instances cantonales ou simplement externes à la Commune. Cependant, il nous semble qu'il incombe à l'exécutif communal d'assurer une coordination des

intérêts de sa population locale en initiant des synergies, par exemple avec Pedibus et le Conseil des Parents qui se penchent déjà sur le dossier depuis de nombreux mois ; ainsi qu'en communiquant clairement avec l'ensemble des personnes concernées pour permettre une anticipation dans les meilleures conditions de cette rentrée un peu spéciale.

En vous remerciant pour tout le travail déjà effectué, nous vous communiquons notre espoir que vos réponses, de ce soir et des semaines et mois à venir, permettront à chacune et chacun une dernière ligne droite plus sereine vers ce nouveau centre scolaire tant attendu ».

- **Patrouilleurs scolaires**

Selon M. Philippe Schwab, c'est en 1952 qu'ont été fondés au niveau suisse les patrouilleurs scolaires parent-enfant. Au niveau suisse, avant la fermeture en 2023, on avait 4'500 patrouilleurs, dont 1'400 enfants, tandis qu'au niveau fribourgeois, on avait 1'494 patrouilleurs, dont 971 enfants. C'est dire si le canton de Fribourg était fervent du concept des patrouilleurs scolaires. M. Schwab annonce que le Conseil communal avec son service de la sécurité est très soucieux de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. C'est pour cette raison que le service de la sécurité va prendre d'ici peu contact avec le Conseil des parents pour trouver les meilleures solutions pour ces passages quelque peu spéciaux, afin que les enfants de Marly aillent à l'école en toute sécurité.

- **Marly Sympa**

Mme Martine Wohlhauser (PS) constate à son tour que la commune de Marly va connaître une très forte augmentation de sa population ces prochaines années, avec un fort développement urbain sans précédent qui va entraîner des problématiques qu'il convient d'anticiper. Le Groupe PS soutient que le projet Marly Sympa est un investissement pour la qualité de vie de ses habitants et pour l'intégration de ses nouveaux arrivants. La mise sur pied, entre autres projets, des fêtes d'accueil des habitants fraîchement arrivés était un des moyens efficaces pour créer un mieux-vivre ensemble. Ce concept innovant Communes sympas, repris d'ailleurs par plus de dix communes, a été soutenu par Marly depuis 2004 pour offrir des outils aux personnes désirant s'impliquer sur le territoire communal. Ses moyens, il les trouvait dans le cadre de la formation d'agents Marly Sympa. Mme Wohlhauser indique que tous les agents Marly Sympa formés par le passé et intéressés à s'engager actuellement dans la commune ont reçu un mail ce vendredi 17 mai, informant que ce projet est à présent en suspens. Le Groupe PS remercie le Conseil communal de l'éclairer sur cette décision.

Mme Mary Claude Paolucci relève que le Conseil communal a dû prendre cette décision car le secteur de la Cohésion sociale a de nombreux projets, et pas suffisamment de personnel pour les mener à bien. Mme Paolucci indique que le projet Marly Sympa a évolué, notamment au niveau des subventions cantonales qui ont baissé. Ce projet a donc été mis entre parenthèses, ce qui ne veut pas dire qu'il est abandonné.

***Intervention du
Conseil communal***

***Intervention de
M. Wohlhauser***

***Réponse du
Conseil communal***

Mme Martine Wohlhauser indique que le Groupe PS regrette cette décision, d'autant plus que de nouveaux habitants arrivent. C'est un moyen très intéressant à mettre sur pied pour les intégrer, d'autant plus qu'on en a besoin.

**Intervention de
M. Wohlhauser**

- **Densification**

**Question de
V. Rezzonico**

Mme Vittoria Rezzonico (LV) souhaite poser une question par rapport à la réponse de M. Maillard à M. Jean-Luc Humbert (UDC) lors de la précédente séance du Conseil général (PV du 5 décembre 2023, p. 41). Sur le sujet de la densification, M. Maillard dit : « *La densification est exigée par la législation fédérale sur le territoire et tout ce qui a été décidé en termes de densification a été approuvé par le Conseil général* ». Mme Rezzonico souhaite obtenir, pour la prochaine séance du Conseil général, la référence à l'article de loi, ainsi qu'aux décisions en termes de densification prises par le Conseil général.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Christophe Maillard reconnaît que le Conseil général n'approuve pas les plans. Par contre, en ce qui concerne la nécessité de densifier les communes, notamment par l'intérieur, c'est bien la législation fédérale qui le prévoit. M. Maillard transmettra à Mme Rezzonico les bases légales désirées, en précisant que la densification est clairement exigée par la législation fédérale.

- **Evénements**

**Intervention de
J.-L. Humbert**

M. Jean-Luc Humbert (UDC) annonce que le samedi 8 juin, sur la place du Village, se dérouleront les 25^{èmes} Joutes Inter-Pompiers de la Sarine. Tout le monde est cordialement invité à passer.

M. Christophe Maillard en profite pour annoncer le Giron des Musiques de la Sarine qui se déroule à Marly dès ce vendredi.

**Intervention du
Conseil communal**

C'est en ces termes que Mme Catherine Meuwly s'exprime, à l'issue de son année de présidence :

**Allocution de
la Présidente sortante**

« *Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma profonde gratitude pour la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant la présidence du Conseil général de Marly durant cette année.*

Si je dresse le bilan de cette année de présidence, il est important de reconnaître qu'elle n'a pas été sans difficultés. Nous avons dû prendre des décisions délicates, notamment celle concernant la hausse des impôts. Je sais que cette mesure n'a pas été facile à accepter pour certains d'entre vous (dont moi), et je comprends les préoccupations qu'elle a pu susciter.

En tant que représentante du PLR, présider une hausse d'impôts de surcroît défendue par notre grand argentier également PLR, voilà qui nécessite un beau travail de contrôle de soi et d'équilibriste. Plus sérieusement, cette décision prise dans le respect du processus démocratique s'inscrit dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants et cela, nous l'avons tous compris.

En concluant cette année de présidence au Conseil général de Marly, je souhaite partager avec vous une réflexion sur le temps politique. Rarement aligné sur nos désirs de changement, nos aspirations à l'action, ou nos volontés de transformation, le temps politique peut parfois sembler être un défi à lui seul. Nous avons tous des idées et des projets que nous souhaitons voir

se concrétiser rapidement, mais la réalité politique est souvent plus complexe. Les processus institutionnels, les compromis nécessaires, et parfois même les obstacles imprévus, peuvent ralentir notre élan et mettre à l'épreuve notre patience.

Pourtant, c'est dans ces moments de patience et de persévérance que se révèle la véritable force du changement. C'est lorsque nous persistons dans nos efforts, malgré les obstacles, que nous pouvons accomplir des progrès significatifs et durables pour notre communauté. Alors, même si le temps politique ne correspond pas toujours à nos envies les plus pressantes, gardons à l'esprit que chaque action, chaque discussion, et chaque décision contribue à façonner l'avenir de notre ville. Soyons patients, mais restons déterminés à poursuivre notre travail avec passion et engagement.

Je rajouterais encore un élément important à ma réflexion. Nous avons tous un rôle à jouer dans la défense de nos institutions. Cela implique non seulement de proposer des idées novatrices, de questionner les décisions prises, d'approuver les mesures bénéfiques, mais aussi de désapprouver celles qui ne servent pas l'intérêt général. C'est ainsi que nous faisons vivre la démocratie, en exerçant notre devoir de citoyens responsables.

Pour terminer, je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à deux personnes qui ont été des piliers essentiels tout au long de mon mandat : Nicolas et Boris. Votre soutien, votre aide précieuse et votre expertise ont été des atouts inestimables et m'ont beaucoup aidée à traverser cette présidence avec sérénité. Marcel Jaquier, à qui je souhaite plein succès dans son année de présidence pourra compter sur votre précieux soutien.

A toutes et tous, j'adresse mes sincères remerciements. Je vous remercie pour votre écoute ».

Au nom du Conseil communal, M. Christophe Maillard adresse ses remerciements à Mme Catherine Meuwly :

« Il y a une année, Catherine Meuwly, notre présidente, accédait au perchoir et succédait à Eric Bugnon. Nous n'en avons aucun doute, Catherine Meuwly a elle aussi repris le flambeau avec brio, comme l'avait fait Eric Bugnon à l'époque. Catherine a conduit les débats avec compétence. Elle a mis en exergue avec doigté et écoute, mais aussi parfois avec un peu de fermeté, trois qualités essentielles pour la conduite des débats. Grâce à son expérience d'enseignante notamment où elle a toujours prôné le respect dans les classes et continuera, j'en suis sûr, à le faire en tant que Directrice, Catherine Meuwly a pu mener à bien sa tâche de présidente. Son mandat de présidente l'a appelée à participer à plusieurs manifestations et elle a ainsi pu découvrir ou redécouvrir la richesse de notre vie associative et surtout les joies de devoir discourir de manière spontanée, sur la demande de notre hôte du jour, le Conseiller d'Etat Didier Castella. Je pense ici, tu t'en souviens Catherine, à l'inauguration de notre place du Village, couplée à la Journée du bilinguisme et à une visite de nos amis de Hünenberg. Ses activités de présidente l'ont d'ailleurs également amenée deux fois en Suisse allemande, à Hünenberg, où elle a non seulement découvert la richesse et les beautés de notre commune partenaire, mais a aussi pu constater avec grand plaisir

**Intervention du
Conseil communal**

que la commune de Marly conserve encore une belle marge de manœuvre à la hausse en termes d'horaires payants et de tarifs pour ses parkings communaux.

Madame la Présidente, chère Catherine, tu es parvenue au terme de ton mandat présidentiel. Tu as pris ta tâche chaudement à cœur, tout en nous apportant aussi beaucoup de fraîcheur. Au nom du Conseil communal, il me reste à te remercier pour ta collaboration avec tout le Conseil communal, mais en particulier avec notre secrétaire général Nicolas Gex et avec Boris Sansonnens ici présents, ainsi que pour ton engagement en faveur de la population marlinoise.

En remerciements, le Conseil communal a le plaisir de te remettre une petite attention. J'aimerais bien entendu aussi féliciter le nouveau président du Conseil général, M. Marcel Jaquier, et lui souhaiter beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat présidentiel. A la vice-présidence, vous avez élu Mme Daniela Schellenberg. Félicitations donc aussi à Mme Schellenberg. La nouvelle Vice-Présidente a maintenant une année pour se familiariser avec la préparation des séances pour reprendre les rênes en 2025.

Madame la Présidente sortante, Monsieur le Président élu, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, pour fêter comme il se doit ces élections et comme le veut la tradition, vous êtes cordialement invités à une verrée en compagnie du public et des représentants de la presse ».

L'assemblée applaudit Mme Catherine Meuwly.

M. Catherine Meuwly clôt la séance à 21h34, en invitant chacun à profiter de l'apéritif préparé par la boulangerie Maillard Au Grain d'Or.

Clôture

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Catherine Meuwly

Nicolas Gex

Annexes : résultats des votes électroniques.

Rapport du vote d'IVS-City Council

Vote 1 : Test des télécommandes

Type : Oui/Non/Abstention
19:06:15

Résultats : seulement progression Horodateur : 22.05.2024

Total de résultats:

Oui :	32	86,49 %
Non :	4	10,81 %
Abstention :	1	2,70 %
Total :	37	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	x	Widmer-Comment	pas présent
Herren A.	x	Amari	x
Herren S.	x	Bugnon A.	pas présent
Humbert	x	Bugnon E.	x
Schorderet	x	Rezzonico	x
Adamo	pas présent	Ardenti	x
Bielmann	pas présent	Ariosa	pas présent
Creak	pas présent	Carrel	x
Curty	x	Gamboni	x
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	x	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	x
Meuwly	x	Ryckebusch	x
Schneuwly	x	Shapiro	x
Ademi	x	Attallah	x
Beretta	x	D'Agostini	pas présent
Brodard	x	Girardin	x
Emmenegger	x	Grandjean	x
Kiner-Renaud	x	Gremaud	pas présent
Kuenlin	x	Jaquier	x
Lago	pas présent	Khan	x
Mulder	x	Mollard	x
Navarro	x	Roggli	x
Schellenberg	x	Sönmez Özdemir	x
Van d. Wildenberg	x	Wohlhauser	x

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 2 : Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2024 19:07:47

Total de résultats:

Oui :	35	97,22 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	1	2,78 %
Total :	36	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	pas présent
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	pas présent	Ariosa	pas présent
Creak	pas présent	Carrel	oui
Curty	oui	Gamboni	-
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	oui	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	oui
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	Abstention
Ademi	oui	Attallah	oui
Beretta	oui	D'Agostini	pas présent
Brodard	oui	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	oui	Gremaud	pas présent
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	pas présent	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Roggli	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 3 : Adoptez-vous les comptes 2023 tel que présentés par le Conseil communal ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2024 20:05:32

Total de résultats:

Oui :	40	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	40	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnion A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnion E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	pas présent	Carrel	oui
Curty	oui	Gamboni	oui
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	oui	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	oui
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Ademi	oui	Attallah	oui
Beretta	oui	D'Agostini	pas présent
Brodard	oui	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	oui	Gremaud	pas présent
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	pas présent	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Roggli	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 4 : Acceptez-vous la demande de crédit de Fr. 400'000.- pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne de pompier (message 02-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2024 20:12:04

Total de résultats:

Oui :	39	97,50 %
Non :	1	2,50 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	40	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnion A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnion E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	pas présent	Carrel	oui
Curty	oui	Gamboni	oui
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	oui	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	oui
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Ademi	oui	Attallah	oui
Beretta	oui	D'Agostini	pas présent
Brodard	oui	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	oui	Gremaud	pas présent
Kuenlin	non	Jaquier	oui
Lago	pas présent	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Roggli	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 5 : Validez-vous les statuts du CEFREN (message 03-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2024 20:15:37

Total de résultats:

Oui :	40	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	40	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	pas présent	Carrel	oui
Curty	oui	Gamboni	oui
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	oui	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	oui
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Ademi	oui	Attallah	oui
Beretta	oui	D'Agostini	pas présent
Brodard	oui	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	oui	Gremaud	pas présent
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	pas présent	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Roggli	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 6 : Acceptez-vous l'article 7 alinéa 4 du règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche) - message 04-24, tel que proposé par le Conseil communal ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2024 20:26:41

Total de résultats:

Oui :	23	57,50 %
Non :	17	42,50 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	40	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	non
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	non
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	pas présent	Carrel	non
Curty	oui	Gamboni	oui
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	oui	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	oui
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	non
Ademi	non	Attallah	non
Beretta	oui	D'Agostini	pas présent
Brodard	oui	Girardin	non
Emmenegger	oui	Grandjean	non
Kiner-Renaud	oui	Gremaud	pas présent
Kuenlin	non	Jaquier	non
Lago	pas présent	Khan	non
Mulder	oui	Mollard	non
Navarro	oui	Roggli	non
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	non
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	non

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 7 : Adoptez-vous le règlement relatif à l'accueil préscolaire (crèche) - message 04-24 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2024 20:32:24

Total de résultats:

Oui :	35	87,50 %
Non :	2	5,00 %
Abstention :	3	7,50 %
Total :	40	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnion A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnion E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	pas présent	Carrel	Abstention
Curty	oui	Gamboni	oui
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	oui	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	oui
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Ademi	oui	Attallah	non
Beretta	oui	D'Agostini	pas présent
Brodard	oui	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	oui	Gremaud	pas présent
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	pas présent	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Roggli	Abstention
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	Abstention
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	non

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 8 : Acceptez-vous l'article 6 alinéa 4 du règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES) - message 05-24, tel que proposé par le Conseil communal ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2024 20:35:32

Total de résultats:

Oui :	24	60,00 %
Non :	14	35,00 %
Abstention :	2	5,00 %
Total :	40	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	non
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	non
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	pas présent	Carrel	non
Curty	oui	Gamboni	oui
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	oui	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	oui
Meuwly	oui	Ryckebusch	Abstention
Schneuwly	oui	Shapiro	non
Ademi	oui	Attallah	non
Beretta	oui	D'Agostini	pas présent
Brodard	oui	Girardin	non
Emmenegger	oui	Grandjean	non
Kiner-Renaud	oui	Gremaud	pas présent
Kuenlin	non	Jaquier	oui
Lago	pas présent	Khan	non
Mulder	oui	Mollard	non
Navarro	oui	Roggli	non
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	Abstention
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	non

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 9 : Acceptez-vous l'article 10 alinéa 2 du règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES) - message 05-24, tel que proposé par le Conseil communal ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2024 20:40:55

Total de résultats:

Oui :	24	60,00 %
Non :	12	30,00 %
Abstention :	4	10,00 %
Total :	40	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	non
Herren S.	oui	Bugnion A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnion E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	non
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	pas présent	Carrel	oui
Curty	oui	Gamboni	non
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	oui	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	oui
Meuwly	oui	Ryckebusch	Abstention
Schneuwly	oui	Shapiro	Abstention
Ademi	oui	Attallah	non
Beretta	oui	D'Agostini	pas présent
Brodard	oui	Girardin	non
Emmenegger	oui	Grandjean	non
Kiner-Renaud	Abstention	Gremaud	pas présent
Kuenlin	Abstention	Jaquier	non
Lago	pas présent	Khan	non
Mulder	oui	Mollard	non
Navarro	oui	Roggli	non
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	non
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	non

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 10 : Adoptez-vous le règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES) - message 05-24 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2024 20:45:58

Total de résultats:

Oui :	35	87,50 %
Non :	2	5,00 %
Abstention :	3	7,50 %
Total :	40	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	pas présent	Carrel	oui
Curty	oui	Gamboni	oui
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	oui	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	oui
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Ademi	oui	Attallah	non
Beretta	oui	D'Agostini	pas présent
Brodard	oui	Girardin	Abstention
Emmenegger	oui	Grandjean	Abstention
Kiner-Renaud	oui	Gremaud	pas présent
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	pas présent	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Roggli	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	non
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	Abstention

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 11 : Adoptez-vous le règlement relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour (message 06-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 22.05.2024 20:48:52

Total de résultats:

Oui :	40	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	40	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	pas présent	Carrel	oui
Curty	oui	Gamboni	oui
de Reynier	pas présent	Giaccobo	pas présent
Defferrard	oui	Bays	pas présent
Mantelli	pas présent	Porlezza	oui
Meuwly	oui	Ryckebusch	oui
Schneuwly	oui	Shapiro	oui
Ademi	oui	Attallah	oui
Beretta	oui	D'Agostini	pas présent
Brodard	oui	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	oui	Gremaud	pas présent
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	pas présent	Khan	oui
Mulder	oui	Mollard	oui
Navarro	oui	Roggli	oui
Schellenberg	oui	Sönmez Özdemir	oui
Van d. Wildenberg	oui	Wohlhauser	oui

Le Président :

Le Secrétaire :